

1



Le cadre législatif

- La structure qui accueille le volontaire a pour obligation de l'accompagner dans la réflexion relative à son projet d'avenir, « la personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir » (Code du Service National article L120-14).

2



Définition

- Le projet d'avenir du volontaire est ce vers quoi le volontaire va pouvoir se projeter après son Service Civique. Un projet d'avenir peut revêtir des contours très différents en fonction du volontaire et peut évoluer au cours de sa mission. Il constitue l'un des enjeux majeurs pour la structure, le tuteur et le volontaire. Il doit être mentionné dès les premiers jours de la mission.
- Si la recherche d'emploi ou de formation viennent le plus immédiatement à l'esprit, des projets d'ordre très différents peuvent aussi constituer le projet d'avenir du volontaire : voyager, poursuivre un engagement, créer une activité, acquérir des connaissances en dehors d'une formation, être bénévole, effectuer un autre volontariat,, construire un projet pour sa vie privée ... L'accompagnement dépendra donc des projets et des besoins du jeune et repose sur la mobilisation des ressources internes et externes pertinentes pour accompagner le volontaire dans son projet d'avenir avec efficacité.

3



Rôle du tuteur

A travers des temps identifiés et spécifiques, le tuteur doit accompagner la réflexion du volontaire afin que celui-ci :

Identifie son
projet
d'avenir

Elabore des
pistes
d'actions
pour réaliser
son projet

Se donne
des objectifs
à court
terme

Identifie les
ressources
utiles :
outils,
personnes,
organismes

Le tuteur :

- Met le volontaire en relation avec les ressources nécessaires à son projet. Le tuteur n'est pas un spécialiste, mais une personne relais qui suit et accompagne le volontaire.
- Accompagne la prise de décision du jeune entre plusieurs projets ou bien va l'aider à en faire un projet d'avenir. Pour cela, il doit mettre en place des entretiens formels : en début, au milieu et en fin de mission mais aussi des temps plus informels pour assurer un suivi régulier.
- Peut également faire appel à d'autres personnes (salariés ou bénévoles) au sein de sa structure pour l'aider à accompagner le jeune mais également le mettre en relation avec des interlocuteurs externes qui vont pouvoir lui apporter un éclairage et des outils pour construire son projet.
- Doit encourager le jeune à participer à des forums dédiés au cours desquels ils pourront orienter des jeunes qui ne sont pas encore engagés et qui recherchent des conseils.

4



Les outils d'accompagnement

- Elaborer un planning de mission faisant clairement apparaître des plages dédiées à l'accompagnement du volontaire
- Faire tenir au volontaire une fiche de suivi sur laquelle sont fixés les démarches à entreprendre et les objectifs (réalistes, atteignables), d'un entretien à l'autre
- Permettre au volontaire de mettre des mots sur ce qu'il a réalisé et appris : remplissage de la fiche « ma mission de Service Civique » (Portfolio Animafac).
- Permettre au jeune de qualifier les acquis : constitution d'un livret de compétences, de connaissances et de savoir-être qui peut être illustré par une synthèse des productions (vidéo, œuvre écrite, sonore, picturale, ou tout autre support)
- Travailler sur des outils de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, simulations d'entretiens, voire lettre de recommandation
- Faire prendre conscience du réseau constitué et éventuellement l'aider à le mobiliser en lien avec le projet d'avenir du volontaire.

Pour en savoir plus :

Formations

complémentaires :

- Atelier d'accompagnement : Projet d'avenir et bilan nominatif

Fiches pratiques :

- Des ressources pour accompagner les jeunes
- Le rôle du tuteur, les pratiques collaboratives

Outils à consulter :

- Fiche pratique, bilan nominatif : <http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/28a3c9c0a1917b7c65c0f2aba7711f35e106ef72.pdf>
- Animafac : Portfolio
- <http://www.animafac.net/media/fichiers/PDF/Benevolat-et-competences/BC-PORTFOLIO.pdf>
- <http://www.animafac.net/media/fichiers/PDF/Benevolat-et-competences/BC-TABLEAUX.pdf>
- Associations.gouv.fr : bénévolat : reconnaître les compétences
- <http://www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html>
- Unis-Cité : Portefeuille de compétences
- http://ucformation.free.fr/documents/Portefeuille_competences.pdf
- Lien - outil AKI : <https://www.aki-mobility.org/fr/projet-aki-erasmus/>